

COMMUNE DE BUSCHWILLER**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER
DE LA SEANCE DU 01 OCTOBRE 2018**

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre la séance à 19h15

PRESENTS : Daniel ALLEMANN, Audrey BAUMANN, Marie-Jeanne BAUMANN, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Claudine MUNCH, Roger OBERMEYER, Jérôme SITTER, Christian WEIGEL, Christèle WILLER.

ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES : Néant

ABSENTS NON-EXCUSES : Néant

ONT DONNE PROCURATION :

Emmanuel GERRER qui a donné procuration à Audrey BAUMANN

Denise HECHT qui a donné procuration à Christèle WILLER

Denis HUTTENSCHMITT qui a donné procuration à Jacques DUCRON

Patrick MULLER qui a donné procuration à Bernard BOEGLIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle THUET secrétaire de mairie

Le quorum étant atteint, Mme le Maire invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 09 JUILLET 2018**
2. **PERSONNEL COMMUNAL**
3. **PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**
4. **NUMEROTATION DE PROPRIETES**
5. **ECLAIRAGE PUBLIC – MISE EN PLACE DE LEDS**
6. **MAITRISE D'ŒUVRE ECLAIRAGE PUBLIC**
7. **URBANISME – RUE DE HESINGUE**
8. **ONF : ETAT DES COUPES 2019**
9. **PROJET INTERGENERATIONNEL SENIORS**
10. **TRAVAUX**
11. **RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES**
12. **RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**
13. **DIVERS**

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2018

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 09 juillet 2018 et le signe séance tenante.

2. PERSONNEL COMMUNAL

L'organe délibérant,

Sur rapport de Mme le Maire

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment le 1° de l'article 3 ;

Vu le budget de la collectivité territoriale / de l'établissement public ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité territoriale / de l'établissement public ;

Vu le modèle de délibération du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que la législation autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, renouvelable pendant une même période de 18 mois consécutifs ;

Considérant que la collectivité territoriale peut être confrontée à un besoin de personnel temporaire ;

Considérant qu'il convient de créer un poste d'agent contractuel relevant du grade d'adjoint administratif territorial à raison d'une durée hebdomadaire de 08h00 (soit 22.85 / 35^{èmes}) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide qu'à compter du 1^{er} novembre 2018, un poste d'agent contractuel relevant du grade d'adjoint administratif territorial à raison d'une durée hebdomadaire de 08h00 (soit 22.85 / 35^{èmes}) va être créé, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Le poste sera rémunéré par référence à un échelon du grade précité. L'autorité territoriale est autorisée à procéder au recrutement d'un agent sur le poste précité et à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, lorsque la collectivité territoriale se trouve confrontée à un besoin de personnel temporaire. Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité territoriale.

3. PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE PRÉVOYANCE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION MUTUALISÉE PROPOSÉE PAR LE CENTRE DE GESTION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil Municipal / Comité syndical / Conseil d'administration décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 5 juin 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ; de fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, à 180 € par agent et par année conformément à la demande d'avis formulée par le Conseil municipal auprès du Comité Technique (avis favorable rendu le 15 février 2018) ; d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 01.01.2019 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n° 2011 - 1474) ; et d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

4. NUMEROTATION DE PROPRIETES

M. R.OBERMEYER indique aux conseillers qu'il convient de délibérer sur l'attribution de numéros aux propriétés désignées ci-dessous, en fonction des constructions existantes et futures. Il précise que les services cadastraux ont émis un avis favorable.

Propriétaire : Immobilière Arc en Ciel – représentée par M. Michel BITSCHINE

N° attribué : N°2A, rue de Wentzwiller - 68220 BUSCHWILLER

Propriété : Section n°01- Parcelle n°74

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents d'approuver les numéros de propriétés susvisés.

5. ECLAIRAGE PUBLIC – MISE EN PLACE DE LEDS

Mme le Maire fait savoir que l'ensemble des luminaires de l'éclairage public existant pourraient être remplacés par des luminaires à leds.

L'installation existante, ancienne et énergivore, représente un budget important en factures d'énergie et en remplacement constant d'ampoules.

Le remplacement en leds permettrait de réaliser des économies d'électricité et de réduire le remplacement des ampoules (durée de vie des leds de 30.000 heures contre 1000 h pour l'éclairage actuel).

De plus nous pourrions bénéficier du fonds de concours financé par la SLA de 2018 à 2020 qui soutient les projets communaux de type étude et travaux d'efficacité énergétique. La SLA nous a confirmé l'éligibilité de ce projet.

L'estimation des travaux est d'environ 85.000 € TTC, l'aide du fonds de concours est de 37.260 € il resterait à notre charge environ 47.740 €.

Mme le Maire répond aux questions des conseillers.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'approuver la mise en place de luminaires leds pour l'ensemble de l'éclairage public et autorise Mme le Maire à signer tous les documents et actes y afférents.

6. MAITRISE D'ŒUVRE ECLAIRAGE PUBLIC

Mme le Maire indique que le montant des travaux de remplacement des luminaires de l'éclairage public par des leds étant supérieur à 25.000 € HT, il convient de réaliser un appel d'offres.

Une offre de maîtrise d'œuvre a été demandée à Cocyclique pour suivre les phases : projet avec chiffrage et demande de subvention SLA, la consultation et l'analyse des offres, le suivi de chantier et la réception des travaux pour un montant de 3.120 € TTC.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'approuver l'offre de maîtrise d'œuvre du bureau d'études Cocyclique pour la mise en place de luminaires leds pour l'ensemble de l'éclairage public et autorise Mme le Maire à signer tous les documents et actes y afférents.

7. URBANISME – RUE DE HESINGUE

M. R. OBERMEYER indique aux conseillers que plusieurs propriétaires empiètent depuis plusieurs années sur une partie du domaine public le long de la RD 12 bis VI située rue de Hésingue. La Commune a pris l'attache du Conseil Départemental du Haut-Rhin, responsable et propriétaire de ces infrastructures.

En prenant en compte la faible taille des surfaces occupées, le Conseil Départemental du Haut-Rhin propose de vendre les parcelles en questions aux propriétaires qui les occupent. L'ensemble des propriétaires ayant donné leurs accords, il convient dans un premier temps de missionner à la charge de la commune, le cabinet de géomètre Frantz pour établir l'arpentage des terrains, puis d'établir des titres de recettes aux futurs acquéreurs proportionnellement aux surfaces afin de nous faire rembourser.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve la régularisation du dossier susvisé et de prendre en charge les frais de géomètre. Mme le Maire est autorisée à signer tous les documents et actes y afférents.

8. ONF : ETAT DES COUPES 2019

M. D. ALLEMANN indique que l'Office National des Forêts (O.N.F.) établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier un état d'assiette des coupes, élaboré en application de l'aménagement forestier, qui permet d'arrêter les parcelles (7 et 8) qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage à savoir à compter de 2019.

Le programme présenté par l'O.N.F. est le suivant :

- Dépenses d'abattage et de façonnage : 3.590 € HT pour 209 m³
- Dépenses de débardage et de câblage : 1.840 € HT
- Honoraires : 1.200 €

Soit un total de travaux d'exploitation de 6.630 € HT

Il convient d'approuver ces travaux, de voter les crédits correspondants à ces programmes et de donner délégation à Mme le Maire pour les signer et approuver, par la voie de convention ou de devis, leur réalisation dans la limite des moyens ouverts par le conseil municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte l'état prévisionnel des coupes pour l'année 2019 tel que présenté par l'O.N.F.

9. LOCATION DE LA SALLE ASSOCIATION LAURA

Mme le Maire indique que l'Association Laura demande comme chaque année la location gratuite de la salle polyvalente pour le 27 octobre 2018 afin d'y organiser son traditionnel loto. Elle propose aux conseillers d'approuver la gratuité de la location de la salle polyvalente au profit de la soirée caritative de cette association moyennant les frais de chauffage de 80 € et de nettoyage de 100 €.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve la gratuité de la location de la salle polyvalente au profit de la soirée caritative de l'Association Laura moyennant les frais de chauffage de 80 € et de nettoyage de 100 €.

10. PROJET INTERGENERATIONNEL SENIORS

Mme le Maire informe les conseillers que la Commune dispose d'un terrain à bâtir au 3, rue Saint-Martin. Depuis quelque temps déjà une réflexion avec les responsables de l'Armée du Salut sur notre secteur a été engagée pour la mise en place d'un projet intergénérationnel seniors / mobilité réduite. Cette réflexion a été engagée avec l'Armée du Salut car il s'agit d'une association sans but lucratif.

Après plusieurs réunions l'idée retenue est la construction d'un bâtiment dédié aux seniors avec la création de 8 logements de deux pièces d'environ 75 m² et 5 studios de 39 m². Il s'agirait de logements en location. Une salle commune serait également créée, salle à partager avec le Steble ou activités diverses afin d'avoir un lieu de

rencontre. Le budget estimé pour ce projet est de 1.6 millions d'€ (sans le prix d'achat du terrain). Le C.C.A.S. a validé le principe de ce projet et de s'investir pour la partie « activités ». Mme le Maire précise que l'Armée du Salut prévoit une personne à mi-temps, présente une ½ journée. Ce projet pourrait donc aussi créer des emplois. Elle répond ensuite aux questions des conseillers.

Mme le Maire demande ensuite au Conseil municipal d'approuver le principe de ce projet intergénérationnel des seniors / mobilité réduite afin de permettre de lancer une réflexion plus approfondie sur ce projet et d'en informer la population.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve le principe d'un projet intergénérationnel des seniors / mobilité réduite et autorise Mme le Maire à lancer une réflexion plus approfondie sur ce projet.

11. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES

11.1 COMMISSION URBANISME

✓ M. R. OBERMEYER signale que la procédure de modification du P.L.U. suit son cours. Le dossier de modification a été transmis au tribunal administratif de Strasbourg. Le commissaire enquêteur a été désigné, un premier rendez-vous est prévu le 08 octobre prochain. Le dossier a également été notifié aux personnes publiques associées.

✓ **Permis de construire accepté**

M. Charles GROELL et Mme Géraldine MANG, rue des Vosges, maison individuelle

✓ **Permis de construire refusé**

M. Charles GROELL et Mme Géraldine MANG, rue des Vosges, maison individuelle
M. Nuredin BANUSHI, rue de Hésingue, transfert de permis

✓ **Permis de construire annulé**

M. Régis LACK, 7A rue de Hégenheim, carport et garage

✓ **Déclarations préalables validées**

M. Alain SENFT, 4 Allée des Cerisiers, ravalement de façade
M. Henry BELLO, 2, rue de la Forêt, ravalement de façade
Cabinet GEOMEX, rue des Vosges (section 10-parcelle 90), division en vue de construire
M. Claude WERTH, 29, rue des Ecureuils, mur de soutènement
M. et Mme Pierre et Marie-Thérèse WEINGAERTNER, 67 et 65, rue des Fleurs, mur de soutènement commun
M. Patrick GIDEMANN, 76, rue des Vosges, mur et panneaux
Mme Fatima HENNI, 22 rue de Hégenheim, portail et piscine
M. Dominique WILLER, 18 rue des Vosges, clôture
M. Régis LACK, 7A rue de Hégenheim, mur de soutènement
M. Christophe GOETSCHY, 16, rue des Vosges, carport
M. Jacky NADJAR, 40A rue de Wentzwiller, piscine
M. Raymond MUNCH, 17 rue des Fleurs, clôture
M. Gilbert GOETSCHY, 4, Chemin d'Attenschwiller, clôture

✓ **Certificats d'urbanisme validés**

Maître LANG, 14 rue de Hésingue
Maître SCHMIDT, 5 rue des Fleurs
Maître LANG, 1 Allée des Cerisiers
Maître OBRINGER, 15 rue des Fleurs
Maître LANG, 30 rue de Hésingue
M. Bertrand WALTHER, 7, rue des Vergers
Mme Chantal RICH, BUCHOLZ
Mme Chantal RICH, BUCHOLZ
Mme Chantal RICH, BUCHOLZ

✓ **Déclarations d'intention d'aliéner**

Maître LANG pour le compte des conjoints GSCHWIND

14, rue de Héringue

Acquéreur : Hervé MEZZASALMA

Maître SCHMIDT pour le compte de la SCI BAERENLAND

5, rue des Fleurs

Acquéreur : Alison HUGHES

Maître LANG pour le compte de M. et Mme Kurt HALLER

1, Allée des Cerisiers

Acquéreurs : M. BISSELBACH et Mme FIERZ

Maître WALD pour le compte de la famille PILLON

Rue des Vergers

Acquéreurs : M. et Mme BAUMANN / M. et Mme OHNENSTETTER

Maître OBRINGER pour le compte de M. Raymond MUNCH

15, rue des Fleurs

Acquéreurs : M. et Mme Gilles MUTZ

Maître LANG pour le compte de M. Steve JOCHIM

30, rue de Héringue

Acquéreurs : Mme ZIMPFER et M. TEXEIRA DE MAGALHAES

Maître JEHL pour le compte de la société SOVIA

Rue des Ecureuils

Acquéreurs : M. et Mme Daniel VERRON

11.2 COMMISSION SALLE POLYVALENTE / ASSOCIATIONS / CULTURE – RAPPORTEUR MME LE MAIRE

- ✓ Le lundi soir à partir de 19.30 h est encore toujours libre. Il a été proposé au basket de Michelbach, qui est à la recherche de créneaux, mais les sportifs font souvent des matches ou des tournois le week end, et préfèrent garder le lundi pour se remettre. A noter: les 4 clubs réunis d'Attenschwiller, Hégenheim, Héringue et Michelbach comptent ensemble 300 licenciés, dont 200 jeunes. Suite à l'élargissement à SLA, ils ont eu un créneau le lundi soir pour une école de basket à la salle multisports du COSEC Village Neuf (Complexe Omnisport Evolutif Couvert). Notre décision de réduire la cotisation annuelle de 30 € pour les 4 soirées de 1h30 où la salle n'est pas disponible a été bien accueillie (905 €/an au lieu de 935 €).
- ✓ L'armoire métallique du péri est à présent installée dans l'antichambre de la chambre froide.
- ✓ L'exposition peinture aura lieu les 15, 16 et 17 mars 2019, le petit déjeuner citoyen le 7 juillet 2019.
- ✓ Prochain événement: centenaire de l'armistice 1918 le 10 novembre prochain. Tous les conseillers sont priés d'être présents dès 14h30.
- ✓ Réunion des associations le 5 novembre prochain, en mairie. A l'ordre du jour: agenda des manifestations et assemblées générales 2019, coordination des événements et manifestations, utilisation de la salle polyvalente, exposition peinture, divers

11.3 C.C.A.S – RAPPORTEUR MME LE MAIRE

- ✓ Le livret de juillet a été distribué le 24 juillet.
- ✓ Il y a eu une réunion du conseil d'administration du CCAS le 3.9: thèmes principaux: l'excursion des seniors le 13.9 et la fête de Noël des seniors; en outre les dates pour la banque alimentaire fin novembre, le St-Nicolas des écoles et le concours des fenêtres de l'Avent. Prochaine réunion du CCAS le 26.11.
- ✓ L'excursion des seniors du 13.9 a été un gros succès, tout s'est bien passé.

- ✓ Fête de Noël des seniors le 8 décembre: les conseillers et les adjoints sont invités, en tant qu'élus; merci de bien vouloir vous inscrire à temps et merci aussi de bien vouloir donner un coup de main au CCAS.

11.4 COMMISSION COMMUNICATION

Appel urgent aux textes et photos destinés au BM; il faut de la variété dans les styles et les textes!! Rédaction du prochain BM: courant novembre 2018.

11.5 COMMISSION BÂTIMENTS – RAPORTEUR M. B. BOEGLIN

- ✓ EBM se prépare à l'ouverture complète du marché et se positionne en fournisseur de solutions énergétiques durables et de qualité pour sa clientèle. Afin de se distinguer encore plus clairement de la concurrence, non seulement EBM enrichit son offre mais la société prend aussi un nouveau nom, « Primeo Energie ». La nouvelle marque vise à inciter davantage la clientèle à se laisser convaincre par des possibilités aussi nouvelles qu'ingénieuses de gérer son énergie. Elle sera lancée le 26 mars 2019.
- ✓ Suite au règlement du dossier de la donation de Mme Emilie GOETSCHY par le Conseil de Fabrique (dossier datant d'environ 23 ans). Le remplacement de deux côtés d'abat-sons soit 56 lames seront pris en charge par le Conseil de Fabrique selon le devis Bodet du 09 octobre 2018.
- ✓ Des discussions sont en cours avec l'entreprise Koch électricité au sujet du chauffage au sol de la maison communale.
- ✓ Les travaux de mise en conformité de l'entrée latérale de l'Eglise sont achevés.

11.6 COMMISSION SCOLAIRE

Mme A.BAUMANN précise que la rentrée s'est bien déroulée avec de petits effectifs par classe ce qui est idéal pour les conditions de travail des élèves et des enseignants.

Mme le Maire signale que Mme Cathy RAPHAT (Atsem sur le poste à temps complet) a été placée en congé maladie jusqu'au 20 octobre 2018. Son congé maternité débutera le 25 octobre 2018. Mme Laurie STEFFAN (Atsem sur le poste à temps non-complet) la remplacera. Mme Magali HARTMANN a été embauchée sur le poste à temps non-complet durant l'absence de Mme RAPHAT suite à une période d'essai d'une semaine et a donné entière satisfaction.

11.7 COMMISSION QUALITE DE VIE / AGENTS COMMUNAUX - RAPORTEUR MME LE MAIRE

- ✓ La date retenue pour la sortie « familles » du Conseil municipal est le 25 novembre 2018.
- ✓ Les conseillers procèdent au choix du panneau d'entrée de village.
- ✓ Mme le Maire fait passer le projet de signalétique à la zone humide.
- ✓ Des panneaux seront prochainement mis en place à la piste cyclable. M. R.OBERMEYER indique que les Brigades-Vertes lui ont signalé que le système d'accès aux pompiers pour la barrière au niveau du pont est défectueux. Mme le Maire demande au secrétariat d'en informer rapidement le service infrastructures de la SLA.
- ✓ Mme le Maire propose la mise en place d'une interdiction de stationner rue de l'Eglise et des Vosges, avant l'arrêt de bus et au niveau du 22, rue des Vosges. Ceci pour permettre aux bus de manœuvrer sans difficultés et notamment les jours de messes. Les conseillers approuvent cette idée à l'unanimité des membres présents.

12. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

- ✓ M. B.BOEGLIN– SLA commission habitat : PLH, études des nouvelles demandes de subventions, présentation du projet envol des hirondelles à Sierentz. Le PLH sera également révisé à l'échelle des 40 communes membres de la SLA.
- ✓ M. B.BOEGLIN– Conseil de Fabrique : discussion sur les abat sons, la prise en charge d'une commande de 1000 litres de mazout pour le presbytère. Mme le Maire donne ensuite quelques explications concernant la prise en charge des frais relatifs à l'entretien de l'Eglise en vertu du Droit Local d'Alsace-Moselle.
- ✓ Mme D.HECHT par Mme le Maire : ETB: réunion des délégués du conseil consultatif le 20 octobre: dh sera absente; réunion plénière le 9 novembre.

- ✓ Mme le Maire – SLA Conseil : Afin de donner des explications par rapport aux articles de presse, Mme le Maire fait savoir que la SLA a validé le principe du raccordement ferroviaire de l'EAP mais a émis un avis défavorable sur son tracé (passage dans la zone commercial technoport). La SLA souhaite que l'EAP prenne en considération les réclamations des riverains aussi bien celles des riverains qui se trouveront le long du raccordement mais aussi et surtout les riverains soumis aux bruits des avions. La SLA souhaite que le repos nocturne de 23h à 6h du matin soit enfin appliqué. Ce raccordement est un projet prévu à long terme environ 2028 qui dépendra des financeurs.

13. DIVERS

- ✓ Mme le Maire demande à M. D. ALLEMANN si l'hydrant rue de Wentzwiller a été réparé. M. D. ALLEMANN indique qu'il va se renseigner.
- ✓ Mme le Maire indique que lors de la réunion du SIAEP du 10 juillet 2018 il a été délibéré pour l'augmentation de la participation aux frais de raccordement au réseau désormais fixée à 1.600 € à compter du 11 juillet 2018.
- ✓ Mme le Maire fait savoir que les prochaines élections européennes auront lieu le 26 mai 2019. Afin de palier à un manque de bénévoles pour assurer la tenue des bureaux la durée des créneaux sera de 02h30.
- ✓ Mme le Maire demande aux conseillers de procéder à la signature de procès-verbaux des séances précédentes.
- ✓ Mme le Maire rappelle aux conseillers que la Commune dispose d'un plan communal de sauvegarde actuellement en correction auprès des services préfectoraux.
- ✓ Mme le Maire demande à M. B. BOEGLIN de fixer une nouvelle date de réunion pour le projet presbytère, celle-ci aura lieu le 15 octobre 2018.
- ✓ M. B. BOEGLIN fait savoir que la société OMNIVERRE est intervenue la semaine passée pour la réparation de la verrière de l'école maternelle.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h05

TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 01.10.2018
--

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 09 JUILLET 2018
2. PERSONNEL COMMUNAL
3. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE
4. NUMEROTATION DE PROPRIETES
5. ECLAIRAGE PUBLIC – MISE EN PLACE DE LEDS
6. MAITRISE D'ŒUVRE ECLAIRAGE PUBLIC
7. URBANISME – RUE DE HESINGUE
8. ONF : ETAT DES COUPES 2019
9. PROJET INTERGENERATIONNEL SENIORS
10. TRAVAUX
11. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
12. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
13. DIVERS

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER CHRISTELE	Maire		
OBERMEYER ROGER	1 ^{er} Adjoint		
HECHT DENISE	2 ^{ème} Adjointe		C.WILLER
HUTTENSCHMITT DENIS	3 ^{ème} Adjoint		J.DUCRON
BOEGLIN BERNARD	4 ^{ème} Adjoint		
ALLEMANN DANIEL	Conseiller		
BAUMANN AUDREY	Conseiller		
BAUMANN MARIE-JEANNE	Conseiller		
DUCRON JACQUES	Conseiller		
GERRER EMMANUEL	Conseiller		A.BAUMANN
MULLER PATRICK	Conseiller		B.BOEGLIN
MUNCH CLAUDINE	Conseiller		
SITTER JERÔME	Conseiller		
WEIGEL CHRISTIAN	Conseiller		